

Le 14 septembre 2021

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Nous avons le plaisir de vous informer que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune a décidé d'apporter une aide sur le paiement des repas pris au restaurant scolaire, sur conditions de ressources.

Vous trouverez au verso de cette lettre le formulaire à remplir. Il sera aussi mis en ligne sur le site de la mairie : www.saintaubinsurmer.fr et disponible à l'accueil de la mairie.

Pour les frais de repas de septembre, la demande devra être déposée avant le 29 septembre 2021.

Les demandes peuvent être instruites en cours d'année mais ne pourront être rétroactives.

Les dossiers devront être uniquement déposés en mairie de Saint-Aubin-sur-mer.

Nous vous souhaitons à vous et à vos enfants une bonne rentrée.

Le Maire et Président du CCAS,
Alexandre BERTY.



La Maire-Adjointe aux
Affaires sociales et
Vice-Présidente du
CCAS,
Christine LESAGE.



CCAS DE SAINT-AUBIN-SUR-MER
(Centre Communale d'Action Sociale)

Formulaire de demande d'aide
RESTAURATION SCOLAIRE

Conditions d'attribution :

- Quotient familial notifié par la CAF inférieur à 620€ voté le 17/03/2021 par le CCAS, réparti comme suit :

Quotient familial	Abattement
QF < 500 €	50 %
500 < QF < 620	30 %

- Le quotient sera vérifié par nos services en septembre et en janvier.
- Au moment de l'inscription au restaurant scolaire : être domicilié à Saint-Aubin-sur-mer (En cas de déménagement hors de la commune **durant l'année scolaire**, l'abattement continuera à être appliqué).
Afin de vérifier si vous êtes éligible, merci de communiquer votre numéro d'allocataire.

N° ALLOCATAIRE :

Nom de la famille :

Adresse :

Tél :

Adresse messagerie :

Composition du foyer :

Indiquer les noms - prénoms et âges des personnes à charge vivant au foyer (enfants et parents)

1).....

2).....

3).....

4).....

5).....

6).....

Ce formulaire est à déposer ou à envoyer par messagerie à : mairie@saintaubinsurmer.fr

Date-Nom-Prénom et signature du déclarant :